Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 41045 3 RUE HAUTE PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
TEL:03.87.56.75.75 à partir de 13 h 30

R E C E P I S S E D E D E P O T

BATA EUROPE
TOUR EVE - 1 PLACE DU SUD
LA DEFENSE 9
92806 PUTEAUX

V/REF : MONSIEUR DUPONT
N/REF : 55 B 219 / A-2951

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/10/98, SOUS LE NUMERO A-2951,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/10/98

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
BATA
SOCIETE ANONYME
57770 MOUSSEY
R.C.S METZ B 355 802 190 (55 B 219)

LE GREFFIER

TRIBUNAL D'INSTANCE
METZ (Moselle)

COPIE CERTIFIEE CONFORME

BATA S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 162.500.000 F.
SIEGE SOCIAL : 57770 MOUSSEY
R.C.S. METZ B 355.802.190

PROCES-VERBAL DE LA 382ème SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENU A MOUSSEY LE 7 OCTOBRE 1998

Le Conseil d'Administration s'est réuni à MOUSSEY (57770), le 7 octobre 1998 à 14 heures, sur la convocation faite par son Président par lettre en date du 30 septembre 1998, mentionnant l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un Administrateur,
- Cooptation d'un Administrateur,
- Questions diverses.

Il résulte du registre de présence, signé par les Administrateurs à leur entrée en séance, que sont présents :

- Messieurs P. RADEMAKER et C. BUSTAMANTE.

Monsieur P. RADEMAKER préside la séance en qualité de Président du Conseil.

Monsieur le Président constate et déclare :

- que deux Administrateurs sont présents, soit plus de la moitié des membres du Conseil, et qu'ainsi, par application de l'Article 100 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur B. DUPONT est Secrétaire du Conseil.

1. DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président indique que Monsieur Hervé MULLER a remis sa démission d'Administrateur de la société et qu'il convient de pourvoir à son remplacement.

Le Président, au nom de l'ensemble des Administrateurs, remercie M. Hervé MULLER pour la qualité du travail effectué et pour les services rendus à la Société durant l'exercice de son mandat.

2. COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Président indique au Conseil que le nombre des Administrateurs en fonction, après la démission de Monsieur Hervé MULLER, étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté, conformément aux dispositions de l'article 94 de la Loi du 24 juillet 1966, de procéder à une nomination à titre provisoire.

... / ...

Il propose donc què Monsieur Antonius, Johannes VAN ES soit coopté par le Conseil.

Il présente M. A.J. VAN ES au Conseil, puis offre la parole aux Administrateurs.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, usant des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 94 de la Loi du 24 juillet 1966, coopte en qualité d'Administrateur pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir :

- Monsieur Antonius, Johannes VAN ES,
- né le 19 mars 1939 à Rotterdam (Hollande)
- demeurant 31 rue de l'Huis, 27510 MEZIERES EN VEXIN (Tourny),

en remplacement de Monsieur Hervé MULLER, soit jusqu'à l'issue de la prochaine Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Conformément à la Loi et aux statuts, cette nomination est faite à titre provisoire et sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

7. POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Président du Conseil donne tous pouvoirs au Secrétaire, Monsieur Bernard DUPONT, ou à toute autre personne qu'il lui substituerait, pour certifier conforme toute copie ou tout extrait du présent procès-verbal, remplir les formalités de publicité et autres prescrites par la Loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par :

Le Président, Un Administrateur Le Secrétaire

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
sous n° 2951
Le 27 OCT. 1998

Le Greffier